

Tél. : (+352) 341 342 202 Fax : (+352) 341 342 342

Le 24 octobre 2014

Cher actionnaire,

Politique en matière de dividendes de Schroder International Selection Fund

Le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund a décidé de modifier la politique en matière de dividendes de la catégorie d'actions figurant dans le tableau ci-dessous.

Catégorie d'actions	Politique de distribution actuelle	Date finale de déclaration des dividendes en vertu de la politique actuelle	Politique de distribution future	Première période régie par la nouvelle politique	Première date de déclaration des dividendes en vertu de la nouvelle politique
Global High Yield A1 Distribution, USD Code ISIN : LU0418832605	Variable Distribution mensuelle	29 octobre 2014	6 % fixes par an Distribution mensuelle	Novembre 2014	26 novembre 2014

Cette modification n'entraînera aucun changement de frais. Les frais associés à cette modification, y compris les frais liés aux communications réglementaires et aux actionnaires, seront supportés par Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., la Société de gestion. **Suite à ce changement, le montant du dividende à distribuer pour la catégorie d'action, en vertu de sa nouvelle politique, pourra être inférieur ou supérieur à celui qui aurait été distribué en vertu de son ancienne politique.**

Les catégories d'actions de distribution assorties d'une politique de dividendes fixes, verseront des dividendes sur la base d'un pourcentage fixe de la valeur liquidative par action. Si le montant déterminé par le pourcentage fixé est inférieur au revenu d'investissement disponible, la catégorie d'actions ne versera donc pas la totalité de ce revenu d'investissement. Si le montant déterminé par le pourcentage fixé est supérieur au revenu d'investissement disponible, la distribution comprendra alors un versement issu des fonds de capital correspondant à ce montant excédentaire. Toute distribution prélevée sur le capital s'apparente à une restitution ou à un retrait d'une partie de l'investissement initial d'un investisseur ou des plus-values imputables à cet investissement initial, et ces distributions peuvent entraîner une réduction immédiate de la valeur liquidative par action.

Le conseil d'administration révisera régulièrement les politiques des catégories d'actions de distribution fixe en matière de dividendes, y compris le taux et/ou la fréquence des distributions, et se réserve le droit d'y apporter des modifications, moyennant un préavis minimum d'un mois adressé aux actionnaires concernés.

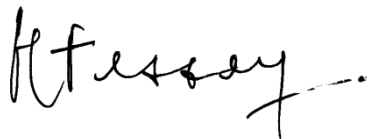
Pour de plus amples informations sur les politiques en matière de dividendes et de distribution, veuillez consulter le prospectus le plus récent de la Société.

Nous espérons que vous choisirez de conserver votre investissement à l'issue de ces changements mais dans le cas contraire, vous pourrez convertir votre position en actions d'une autre catégorie d'actions disponible (nous proposons aussi des actions de capitalisation) ou demander le rachat de votre investissement à tout moment. Nous exécuterons gratuitement vos ordres de conversion ou de rachat conformément aux dispositions du prospectus. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs,

banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Veuillez noter que les conversions ou rachats peuvent avoir un impact sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de faire appel aux conseils d'un professionnel indépendant.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. au (+352) 341 342 212.

Cordialement,



Noël Fessey
Signataire autorisé



Marco Zwick
Signataire autorisé